

## APPEL DE PROPOSITIONS

### Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

#### 9e édition

**21 au 26 juin 2020, Université de Moncton, Canada**

### **Le droit à l'éducation: accès aux études post-secondaires et la transition au marché du travail**

Le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant (CEIDE) est un forum privilégié d'échange pour les professionnels qui travaillent auprès des enfants. Il contribue qualitativement à la promotion des meilleures pratiques professionnelles et des droits de l'enfant comme droits fondamentaux de l'être humain en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Il a aussi pour objectif d'inciter les décideuses et décideurs à élaborer des politiques publiques qui protègent l'intérêt supérieur de l'enfant afin d'améliorer la qualité de l'éducation des enfants au Nouveau-Brunswick, au Canada et partout dans le monde. Le Cours d'été 2020 portera sur l'accessibilité à l'éducation post secondaire et au marché du travail et comment l'école prépare-t-elle l'élève à cette transition.

L'éducation est avant tout un droit que chaque État se doit de respecter et de mettre en œuvre. En outre, dans l'agenda Éducation 2030<sup>1</sup>, le droit à l'éducation est considéré comme un vecteur de développement et constitue de ce fait l'objectif 4 des dix-sept objectifs de développement durable.

Selon le Comité des droits de l'enfant, l'éducation des enfants est un droit interdépendant de la réalisation des autres droits de l'enfant<sup>2</sup>. L'éducation doit viser le plein épanouissement de l'enfant en plus de lui inculquer le respect des droits de la personne, de son identité ou encore de sa langue<sup>3</sup>.

L'éducation inclut les études supérieures et la formation continue, elle doit préparer la transition du jeune sur le marché du travail. Dans la lignée du principe de non-discrimination et d'égalité des chances, l'éducation doit être équitable, accessible à toutes et à tous, et ce, quels que soient le statut socio-économique, le genre, le handicap, entre autres.

Le Bilan Innocenti 15 de l'UNICEF de 2018<sup>4</sup> dénonce le manque d'égalité entre les enfants à la fin de leur scolarité lorsqu'ils envisagent l'avenir, leurs aspirations sont influencées par divers facteurs tels que la richesse familiale et leur niveau de scolarité. Le Canada fait partie des 10 pays riches les mieux cotés en ce qui concerne l'égalité en matière d'éducation (9<sup>e</sup> sur 38 pays); les écarts en matière d'inégalité diminuent pour les enfants alors qu'ils progressent dans leurs études.

---

<sup>1</sup> UNESCO, 2017 « Les quinze clés d'analyse pour renforcer l'agenda Éducation 2030 en ligne à : <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002590/259069f.pdf>

<sup>2</sup> Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant, 2001 : « observation générale N 1, sur les buts de l'éducation ». En ligne à : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2fPP...>

<sup>3</sup> Ibid au par. 1 a), b) et c).

<sup>4</sup> Bilan Innocenti 15 « Le facteur égalisateur : en quoi l'éducation crée-t-elle l'équité chez les enfants au Canada? » [https://www.unicef.ca/sites/default/files/2019-03/UNICEF%20Report%20Card%2015\\_Canadian%20Companion%20%28FRENCH%29.pdf](https://www.unicef.ca/sites/default/files/2019-03/UNICEF%20Report%20Card%2015_Canadian%20Companion%20%28FRENCH%29.pdf)

Cette occasion d'échanges que représente le cours d'été 2020 vise à trouver des pistes d'actions et des démarches concrètes pour améliorer les pratiques professionnelles de l'éducation dans le but de faire connaître et de faire respecter le droit à l'éducation des enfants et plus précisément l'éducation postsecondaire et l'entrée sur le marché du travail. Les comités scientifique et organisateur du cours invitent les chercheuses et chercheurs ainsi que les professionnelles et professionnels praticiens à proposer des communications qui englobent l'analyse conceptuelle, la mise en œuvre de la conception ou encore l'évaluation des thèmes proposés. Ce forum sera un échange pluridisciplinaire sur les droits des enfants; les professionnelles et professionnels ainsi que les chercheuses et chercheurs de différents horizons, ainsi que les jeunes eux-mêmes sont invités à traiter le sujet en fonction des thèmes généraux ci-dessous :

## **1. Le droit à l'éducation post-secondaire: gratuité et accessibilité**

L'accessibilité à l'éducation post-secondaire est une question complexe, plusieurs facteurs sont source d'inégalités tels que :

- L'origine, le genre, la langue
- Conditions de vie (ex. : revenu, lieu de résidence)
- Scolarité antérieure (ex. : résultats, établissement)
- Éventuels besoins spéciaux

Le Bilan de UNICEF cité précédemment montre que les enfants issus de familles aisées sont plus susceptibles de poursuivre leurs études que les enfants issus de familles à faibles revenus.

Tous les étudiants doivent payer des droits de scolarités qui peuvent s'avérer très élevés. S'ajoutent à ces frais plusieurs frais, dont des frais de logement, de nourriture, de fournitures et de transports. On ne peut donc pas parler d'accès équitable. Pour pallier ces inégalités, le Gouvernement met en place des aides financières telles que des prêts étudiants accordés par une banque ou par le Gouvernement qui doivent ensuite être remboursés ou bien des subventions et des bourses. Quelles limites connaissent ces aides ? Sont-elles suffisantes ? Il convient de s'interroger sur les mécanismes mis en place au Canada et dans les autres pays ainsi que leur efficacité à réduire les inégalités d'accès. Il s'agira également de trouver des pistes de réflexion pour améliorer ces mécanismes pour qu'ils soient plus efficaces.

## **2. L'école prépare-t-elle l'élève pour la transition au marché du travail?**

La jeunesse est le moment où l'on définit ses aspirations. Le Canada affiche un taux de chômage relativement bas (5,5% en juin 2019), mais un écart important entre les 15 – 24 ans et 25 ans et plus, les jeunes sont plus touchés par le chômage (10%) que les plus de 25 ans (4,7%)<sup>5</sup>. On retrouve ce type d'écart dans de nombreux pays par exemple en France le chômage des 15 – 24 ans est de 19,2% de la population active au premier trimestre 2019 pour 7,9% des 25-49 ans à cette même période.

Pourquoi y'a-t-il plus de difficultés à intégrer les jeunes alors qu'ils représentent un fort potentiel économique ? L'école et les institutions post-secondaires préparent-elles suffisamment au marché du travail ? Dans un contexte de crise de l'emploi, la transition entre l'école et le marché du travail rencontre de nombreux obstacles et les premiers touchés sont les travailleurs peu qualifiés, les minorités, les immigrés et les jeunes. Quelles politiques sont mises en place pour lier l'école au marché du travail et faciliter cette transition ?

Il est plus difficile pour les jeunes de trouver un emploi, car les employeurs se tournent plutôt vers des personnes déjà formées. Une autre situation récurrente est celle de jeunes à la fin de leurs études post-secondaires qui se retrouvent surqualifiés et sous employés. Un faussé semble exister entre les compétences acquises à l'école et les compétences recherchées par les employeurs. On pourra se demander si l'école et les institutions post-secondaires forment suffisamment aux besoins du marché et quels changements pourraient être apportés.

Le projet de l'OCDE « *le futur de l'éducation et des compétences : éducation 2030* »<sup>6</sup> met en avant la pertinence de l'éducation et de la scolarisation. L'éducation doit désormais répondre aux défis de l'accélération de la mondialisation,

---

<sup>5</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190705/dq190705a-fra.htm>

<sup>6</sup> [https://www.oecd.org/education/OECD-Education-2030-Position-Paper\\_francais.pdf](https://www.oecd.org/education/OECD-Education-2030-Position-Paper_francais.pdf)

des nouvelles technologies et du changement climatique. Le rapport insiste sur la nécessité d'apprendre des compétences et connaissances, mais aussi des aptitudes et valeurs.

Dans un contexte où l'avenir est incertain comment l'éducation peut-elle préparer les enfants à bâtir le monde demain et également les préparer à des emplois encore inconnus ? Selon une étude Dell Technologies et Institute for the future de 2017,<sup>7</sup> 85% des métiers qui seront exercés en 2030 n'existent pas encore.

### **3. L'enseignement post-secondaire et l'éducation inclusive**

L'article 28 de la Convention dispose que les États partis doivent assurer « à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés » l'éducation postsecondaire doit donc être inclusive et adaptée pour que chacun puisse exploiter son plein potentiel.

Pour autant, il existe de nombreuses inégalités basées sur différents facteurs. Par exemple, comme le montre le Bilan Innocenti 15 de l'UNICEF, dans 30 pays riches sur 36, les filles sont plus susceptibles d'aspirer à terminer des études que les garçons. Au Canada, 69% des garçons sont inscrits dans des études postsecondaires contre 95% des filles.

Les réflexions pourront porter sur comment rendre le parcours scolaire plus pertinent et inclusif pour atteindre ses objectifs et encourager la réussite (l'article 29 prévoit que l'éducation doit viser l'épanouissement de la personnalité et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités). Chaque jeune a des besoins différents et doit pouvoir exploiter son potentiel sur un pied d'égalité.

Objectif de développement durable no 4 – cible 4.1 : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile et pertinent. »

Concernant les jeunes aux besoins spéciaux, les lois canadiennes en matière d'éducation post-secondaire et des droits de la personne ont pour but de faire respecter le droit à l'égalité et à la non-discrimination dans les domaines précis de la compétence provinciale, dont les établissements post-secondaires. Il ne doit pas y avoir de discrimination basée sur l'incapacité physique ou mentale, les établissements supérieurs doivent donc fournir des mesures d'adaptation aux étudiantes et étudiants.

Au Canada les universités ont reconnu l'importance de la diversité et de l'inclusion et la nécessité de faire davantage. Pour ce faire elles se sont engagées à respecter plusieurs principes :

- Les principes en matière d'éducation des Autochtones<sup>8</sup>
- Les principes d'excellence en matière d'inclusion<sup>9</sup>

Quels sont les autres mécanismes qui existent pour faciliter l'inclusion? Comment cela se passe-t-il dans les autres pays?

### **4. L'enseignement post-secondaire, les Premières Nations et la diversité**

Pour mener à bien le processus de réconciliation et d'inclusion, une collaboration entre l'université et les peuples autochtones est indispensable. Les universités canadiennes ont créé des programmes et partenariats tels que les

---

<sup>7</sup>[https://www.delltechnologies.com/content/dam/delltechnologies/assets/perspectives/2030/pdf/SR1940\\_IFTFforDellTechnologies\\_Human-Machine\\_070517\\_readerhigh-res.pdf](https://www.delltechnologies.com/content/dam/delltechnologies/assets/perspectives/2030/pdf/SR1940_IFTFforDellTechnologies_Human-Machine_070517_readerhigh-res.pdf)

<sup>8</sup> <https://www.univcan.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/principes-duniversités-canada-en-matiere-deducation-des-autochtones/>

<sup>9</sup> <https://www.univcan.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/principes-duniversités-canada-en-matiere-dequite-de-diversite-et-dinclusion/>

Principes d'Universités Canada en matière d'éducation des Autochtones de 2015 qui sont des mesures pour renforcer l'inclusion des collectivités autochtones<sup>10</sup>.

De 2013 à 2015<sup>11</sup>, le nombre de programmes d'études pour les étudiants autochtones a augmenté de 33% et le nombre d'universités offrant des cours de langues autochtones est passé de 44 à 54%.

En 2016, près de 30% des Canadiens non autochtones ayant entre 25 à 64 ans possèdent un diplôme universitaire contre 10% pour les autochtones<sup>12</sup>. Bien que l'on puisse constater une amélioration par rapport à 2006 où seulement 7,7% étaient titulaires d'un diplôme universitaire, l'écart entre les Canadiens non autochtones et autochtones reste trop important. De plus les peuples autochtones ont une croissance démographique très importante<sup>13</sup>. Quelles mesures permettraient de faciliter l'inclusion ?

Il ressort d'un sondage Indspire de 2018 Truth and Reconciliation in post-Secondary Settings: Student Experience<sup>14</sup> que les étudiantes et étudiants autochtones ont besoin de plus d'aides concernant le logement et la nourriture, les programmes abordent trop peu les enjeux autochtones, les enseignantes et enseignants n'ont pas les connaissances en la matière et trop peu d'enseignants sont issus de la communauté autochtone.

Des obstacles en termes d'accessibilités subsistent, notamment en termes financiers, d'éloignement et de participation limitée du peuple autochtone à la gouvernance. La prise de décision progresse, mais demeure insuffisante. Quelles mesures pourraient permettre de renforcer le sentiment d'appartenance et d'avoir une meilleure représentation sur les campus et au sein des diverses instances de gouvernance ?

## **5. Le droit à l'éducation et l'apprentissage continu**

L'apprentissage tout au long de la vie est un apprentissage intentionnel que les gens pratiquent tout au long de leur vie pour l'épanouissement personnel et professionnel et pour améliorer la qualité de leur vie. Mais cet apprentissage continu s'apprend et c'est une des missions de l'école d'inculquer à l'élève cette soif du savoir sous ses diverses formes. Des expertes et experts en pédagogie relèvent plusieurs facteurs qui vont permettre à l'élève de devenir des apprenants à vie : (1) autonomie, responsabilité et intentionnalité des élèves; (2) activités d'apprentissage intrinsèquement motivantes; (3) l'enculturation; (4) discours et collaboration entre les apprenants; et (5) réflexion<sup>15</sup>. L'apprentissage axé sur les problèmes, les environnements d'apprentissage intentionnel et l'apprentissage cognitif sont autant de méthodes pour favoriser l'éclosion de ces compétences chez l'élève. De quelles autres façons l'école peut-elle permettre à l'élève de se développer comme apprenant?

## **6. Thèmes variés**

Les thèmes décrits plus haut ne se prétendent en aucun cas exclusifs. Par conséquent, un nombre limité de propositions pourrait aborder d'autres aspects, pourvu que celles-ci cadrent avec le sujet général du Cours d'été, tel que décrit ci-dessus.

---

<sup>10</sup> <https://www.univcan.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/principes-duniversites-canada-en-matiere-deducation-des-autochtones/>

<sup>11</sup> <https://www.univcan.ca/wp-content/uploads/2016/06/favoriser-la-reussite-des-etudiants-autochtones-dans-les-universites-canadiennes-juin-2016accessible.pdf>

<sup>12</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

<sup>13</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

<sup>14</sup> <https://indspire.ca/wp-content/uploads/2018/11/Final-Hard-Copy-Student-Report.pdf>

<sup>15</sup> Dunlap, J.C., Grabinger, S., *Preparing Students for Lifelong Learning: A Review of Instructional Features and Teaching Methodologies, Performance Improvement Quarterly*, Vol 16, Issue 2, October 2008, pp, 6-25.

## **Types de communications:**

Les propositions de communication doivent préciser le format retenu.

Quatre options sont possibles :

- **Table ronde** : D'une durée entre 1 h à 3 h, elle permette la présentation de communication par plusieurs conférenciers et portant sur une problématique précise. Vous devez soumettre un titre, un résumé des interventions ainsi que le nom des autres intervenants la durée souhaitée en tenant compte des périodes de discussions et du nombre d'intervenants.
- **Présentation orale** : la durée des communications (entre 20 et 30 minutes) est déterminée par les membres du comité organisateur en fonction du nombre de communications reçues
- **Atelier** : les ateliers (entre 60 et 90 minutes) portant sur l'utilisation d'un outil, d'une pratique ou une approche sont plus pratiques avec un sous-groupe de participants.
- **Communication par affiche** : cette option donne la possibilité de présenter des résultats de recherche, une approche, un outil ou une pratique sous forme d'affiche. Les dimensions de l'affiche ne doivent pas dépasser 60 cm x 120 cm (2pi x 4pi) en format portrait ou 120 cm x 60 cm (4pi x 2pi) en format paysage. Vous devez soumettre un résumé de votre communication par affiche avant le 3 décembre 2019.

Le Comité organisateur tentera de respecter les choix indiqués, mais se réserve le droit de proposer un autre format.

## **Modalités de soumission et possibilité de publication**

Les personnes qui souhaitent soumettre une proposition afin de faire une présentation orale dans l'une des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick et du Canada sont invitées à le faire. Depuis bientôt dix ans, le CEIDE regroupe les plus grandes expertes et les plus grands experts mondiaux sur les thèmes en droits de l'enfant évoqués. Depuis quelques années, nous cherchons aussi à parfaire les opportunités de dialogue, d'apprentissage et de rencontre avec les enfants eux-mêmes à travers les formations, en organisant un programme parallèle pour enfants et jeunes et en organisant aussi des ateliers et conférences plénières mixtes, entre adultes et jeunes. Les enfants et jeunes personnes de moins de 19 ans sont alors particulièrement encouragés à envoyer leurs soumissions et de bien vouloir indiquer leur âge, l'école ou l'institution post-secondaire qu'ils fréquentent, le mouvement associatif jeunesse les encadrant, ou leur secteur d'emploi, le cas échéant.

Votre proposition de communication doit respecter les critères suivants sans quoi elle pourrait ne pas être évaluée :

- Le résumé de propositions doit être d'une demi-page maximum. Veuillez indiquer le sujet de réflexion (1, 2, 3, 4, 5 ou autre thème) et préciser le format de communication que vous aurez choisi. Veuillez également donner un titre à votre proposition.
- Votre résumé de proposition doit être accompagné d'une courte biographie (250 mots maximum) et d'une photo envoyée dans deux documents distincts en format Word ou PDF. Votre proposition de communication (document en format Word ou PDF) ne doit pas contenir des éléments permettant de vous identifier.

- Veuillez également indiquer si vous souhaitez publier votre communication dans la Revue de Moncton. Les directives de publication seront remises aux auteurs dont la participation est confirmée.

Veuillez soumettre votre proposition avant le 3 décembre 2019 à [audrey.durante@gnb.ca](mailto:audrey.durante@gnb.ca). Les propositions seront analysées par le comité et évaluées selon leur aptitude à enrichir le dialogue. Les personnes responsables des propositions retenues seront avisées avant la mi-mars 2020.